

Approuve le projet de réfection du stade de rugby de Maureilhan tel qu'il lui a été présenté. Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus large possible auprès de la **Région Occitanie**. Monsieur le Maire est chargé de constituer et de déposer le dossier de demande de subvention.

Il est autorisé à signer tout document technique, administratif et financier afférent à ce dossier.

12/Réfection du stade de rugby de l'Olivette : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du stade de rugby de l'Olivette. Il indique que ces travaux sont indispensables afin d'assurer l'accueil des équipes lors des rencontres organisées sur le territoire communal, ainsi que le bon déroulement des entraînements de l'ASMM XV, dans le respect des normes sportives et des exigences de sécurité en vigueur.

Pour permettre la réalisation de cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier à **l'Agence Nationale du Sport**.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Approuve le projet de réfection du stade de rugby de Maureilhan tel qu'il lui a été présenté. Autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus large possible auprès de **l'Agence Nationale du Sport**. Monsieur le Maire est chargé de constituer et de déposer le dossier de demande de subvention. Il est autorisé à signer tout document technique, administratif et financier afférent à ce dossier.

13/Création d'une aire de fitness : demande de subvention au Département de l'Hérault :

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une aire de fitness destinée à compléter l'installation du Pumptrack. Il précise que la réalisation de ces travaux nécessite la sollicitation d'une aide financière auprès du **Département de l'Hérault**. Pour permettre la réalisation de cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du **Département de l'Hérault, pour un montant de 40 904 € HT**. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à engager cette démarche et à déposer une demande de subvention auprès du **Département de l'Hérault**. Il est autorisé à signer tout document technique, administratif et financier afférent à ce dossier.

14/Création d'une aire de fitness : demande de subvention à la Région Occitanie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une aire de fitness destinée à compléter l'installation du Pumptrack. Il précise que le montant prévisionnel des travaux s'élève à **40 904 € HT** et qu'il convient, afin de permettre la réalisation de cette opération, de solliciter une aide financière auprès de la Région Occitanie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la **Région Occitanie** pour le montant précité.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à engager cette démarche et à déposer une demande de subvention auprès de la **Région Occitanie**. Il est autorisé à signer tout document technique, administratif et financier afférent à ce dossier.

15/Création d'une aire de fitness : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une aire de fitness destinée à compléter l'installation du Pumptrack. Il précise que le montant prévisionnel des travaux s'élève à **40 904 € HT** et qu'il est envisagé, pour assurer le financement de cette opération, de solliciter une aide financière auprès de **l'Agence Nationale du Sport**. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à engager cette démarche et à déposer une demande de subvention auprès de **l'Agence Nationale du Sport** . Il est autorisé à signer tout document technique, administratif et financier afférent à ce dossier.

16/Mise en place d'un règlement pour la garderie des vacances scolaires :

Afin de fixer un cadre réglementaire pour le fonctionnement de la garderie des vacances scolaires, il est nécessaire d'établir un règlement intérieur permettant aux parents des enfants accueillis au sein de la structure de prendre connaissance des dispositions générales applicables au service.

Monsieur le Maire présente ce règlement au Conseil Municipal et demande à l'assemblée d'en prendre connaissance et de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le règlement tel que présenté.

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

17/DUP (déclaration d'utilité publique) « centre ancien » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées dans le cadre de la succession Galibert, lesquelles freinent l'avancement du projet de réhabilitation du centre ancien.

À cet effet, après avoir pris l'attache de Maître Valette, avocat à Montpellier, il propose au Conseil Municipal d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de permettre, le cas échéant, l'expropriation des ayants droit et la prise de possession des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Il est précisé que le dossier sera confié à Maître Valette, qui sera chargé de conduire les enquêtes administratives et d'engager l'ensemble des démarches afférentes à la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

18/Demande de subvention « reprise des désordres sur les chemins ruraux » au Département de l'Hérault :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux dernières pluies survenues dans la région biterroise, de nombreux chemins ruraux de la commune ont subi d'importantes dégradations, rendant l'accès aux exploitations agricoles difficile, voire dangereux.

Il précise que ces voies sont désormais dans un état très détérioré, nécessitant des travaux de remise en état dans les meilleurs délais. Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il propose de solliciter une aide financière auprès du Département de l'Hérault. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du **Département de l'Hérault** et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet, pour réaliser les travaux de « **reprise des désordres sur les chemins ruraux** » pour un montant estimé à 67 968,50 € HT. (Devis EUROVIA).

19/Attribution d'une rémunération au coordonnateur recenseur :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par arrêté en date du 30 octobre 2025, la commune a procédé à la nomination d'un agent coordonnateur recenseur, chargé d'assurer la gestion et le suivi des agents recenseurs dans le cadre de l'enquête de recensement de la population.

L'enquête de recensement pour l'année 2026 étant désormais achevée, il est proposé d'attribuer à l'agent coordonnateur, en rémunération du travail accompli à cette occasion, une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHVS), correspondant aux heures effectivement réalisées au-delà de la durée réglementaire de travail.

Cette indemnité sera versée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans la limite des crédits inscrits au budget communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Approuve l'attribution de cette indemnité et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa mise en paiement.

20/Cession d'un véhicule de type Renault Mascott :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la cession du véhicule Renault Mascott, mis en circulation en 2002 et affecté aux services techniques. Il précise que, compte tenu de son ancienneté et de son kilométrage élevé, ce véhicule présente aujourd'hui d'importantes défaillances, tant sur le plan de la sécurité que de la fiabilité mécanique. Ces dysfonctionnements entraînent des coûts d'entretien croissants et ne permettent plus d'assurer des conditions d'utilisation conformes aux exigences de sécurité pour les agents communaux. Dans ces conditions, le Conseil Municipal constate que le véhicule n'est plus adapté aux besoins du service et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa cession selon les modalités réglementaires en vigueur. Après entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,
Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

21/QUESTIONS DIVERSES :

- **Préparation bureaux élections :** Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de bien vouloir lui indiquer leurs disponibilités afin de tenir les bureaux de vote le dimanche 15 mars 2026. Plusieurs créneaux leur sont proposés. 8h-10 / 10h-12 / 12h -14h / 14h – 16h – 18h.
- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité de la médiathèque pour l'année 2025. Il en expose les principaux éléments, notamment la fréquentation, le nombre d'inscrits, les taux de fréquentation, ainsi que les diverses animations organisées et les accueils de classes réalisés au cours de l'année. Il évoque également l'évolution des collections et des services proposés aux usagers. Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes « La Domitienne » recherche un agent spécialisé dans le domaine de l'urbanisme afin de renforcer ses services.
- Monsieur informe le conseil des dates des Festivités :
 - ➔ Carnaval le 28 mars à 15h
 - ➔ Fête locale 22, 23, 24 Mai
 - ➔ Féria 10, 11, 12 Juillet
 - ➔ Feu d'artifice 12 juillet
 - ➔ Festival Domitienne 29 Août
- **Bilan de MEDADOM (téléconsultation médicale) :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan du dispositif MEDADOM de téléconsultation médicale (218 consultation sur 2025). Il explique que ce service permet aux habitants d'accéder à une consultation médicale à distance depuis la pharmacie du village. Le principal point faible de ce dispositif reste le temps d'attente, estimé en moyenne à environ 40 minutes. En l'absence de médecin sur la commune, ce service permet néanmoins de maintenir un accès aux soins pour la population. Un point est fait sur l'utilisation du dispositif au cours de l'année

écoulée, notamment sur le nombre de consultations réalisées et sur le fonctionnement général du service. Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce bilan.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté de sécheresse a été levé par Madame la Préfète de l'Hérault. Il précise que cette décision met fin aux restrictions d'usage de l'eau qui étaient en vigueur sur le territoire.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan VIGIPIRATE pour la période « hiver – printemps 2026 ». Celle-ci est applicable à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'à nouvel ordre.
- Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une nouvelle tarification du gaz et de l'électricité, fixée par Hérault Énergie, sera en vigueur à compter de l'année 2026.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le réseau local d'initiatives socio-économiques « Les Sablières » développe de nombreuses actions en faveur de l'emploi, de la création d'activités et de la lutte contre l'exclusion numérique. Ces actions sont menées sur plusieurs communes du territoire, notamment : Cazouls-les-Béziers, Maraussan, **Maureilhan**, Montady, Colombiers, Nissan-lez-Ensérune, Lespignan, Vendres, et Valras-Plage.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'une gazette de l'école primaire. Il précise que cette initiative permettra de valoriser les activités et projets réalisés par les élèves au cours de l'année scolaire, tout en favorisant la communication entre l'école, les familles et la commune.
- Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal qu'un apéritif sera organisé demain à l'occasion du départ en retraite de Françoise. Il invite tous les conseillers à y participer pour saluer et remercier Françoise pour son engagement au sein de la commune.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, concernant la tempête Nils, l'arrêté de Madame la Préfète indique qu'aucune catastrophe naturelle ne sera déclarée. Il précise que les habitants concernés ne pourront donc pas bénéficier des dispositifs d'indemnisation liés à ce type de reconnaissance.
- Pour conclure, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur engagement tout au long du mandat qui s'achève. C'est avec émotion qu'il exprime sa reconnaissance pour leur travail et leur investissement au service de la commune.

Plus rien n'étant à délibérer Monsieur Le Maire lève la séance à 22h15

Le Maire
Christian SEGUY



Le secrétaire de séance
Sylvain MILLAU